

α

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN  
/MCB

Objet

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
A DIFFERENTES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES (total : 18 500 F)

86.013

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour : 31

Contre :

Abstention :

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

10.FEV.1986

APPLICATION  
du 2-3-1986

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le vingt sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHEI. Adjoints M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - M. CANDAU - Mmes CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN MM. LACOTTE - LE GUIJT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire.

Lors de sa réunion du 21 novembre 1985, la Commission Municipale Jeunesse et Sports a fait un certain nombre de propositions pour répartir le montant "du crédit réservé" entre plusieurs associations sportives, qui avaient présenté une demande de subvention supplémentaire.

Les propositions sont détaillées comme suit :

- PIGEON SPORT ..... 600 F
- NAUTILE CLUB ..... 2 000 F  
(subvention de démarrage car il s'agit d'une nouvelle association)
- ASSOCIATION "EAU ET MATERNITE" ..... 500 F
- ECOLE LOUIS BOUCHET Mixte II ..... 1 100 F  
(pour achat d'une table de Ping-Pong)
- ROC SECTION ATHLETISME ..... 2 000 F  
(subvention de démarrage car il s'agit d'une nouvelle association)
- CENTRE DE DECOUVERTE SPORTIVE ..... 2 000 F
- ROC HALTEROPHILIE ..... 2 300 F  
(pour participation aux frais de déplacement de 2 athlètes au Championnat de France)
- ROC FOOTBALL ..... 4 000 F
- ROC VOLLEY-BALL ..... 2 000 F
- ROC H.BALL ..... 2 000 F

TOTAL ..... 18 500 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions faites par la Commission JEUNESSE ET SPORTS du 21.11.1985,

DECIDE :

- d'attribuer selon la répartition ci-dessus, la somme de 18 500 F (DIX HUIT MILLE CINQ CENT FRANCS) qui était encore disponible au "crédit réservé" du budget de l'exercice 1985
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 945 Article 657 du budget de l'exercice 1986, étant précisé que le crédit "réservé aux sports" de l'exercice 1985, qui a été non utilisé sera inscrit à nouveau au Budget supplémentaire 1986.

Fait et délibéré à ROYAN, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM les membres présents

Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,

Le Premier-Adjoint,



*J.P. Faber*  
J.P. FABER